

LETTRE PASTORALE

—DE—

Monseigneur Timothy Casey

ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles de
son Diocèse.



MONCTON, N.-B.
DES PRESSES DE "L'ÉVANGÉLINE"
1911

TIM

AU C

NOS

I
remar
portar
quelle
fréque
moind
triomp
" Or le
ne son
foi, pe
39.)

Marc,

Ci

l'impor
monde
premiè
quatre-

LETTRE PASTORALE

— DE —

MONSEIGNEUR TIMOTHY CASEY

TIMOTHÉE, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN.

AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET A TOUS LES FIDÈLES DU DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES :

Personne ne peut lire attentivement le Nouveau Testament sans remarquer combien les écrivains sacrés soulignent fortement l'importance de la Foi, avec quelle énergie et en même temps avec quelle conviction ils la déclarent nécessaire au salut. On y trouve fréquemment des déclarations qui, à ce sujet, n'admettent pas la moindre réserve. par exemple, celles qui suivent : " Et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi."—(*1ère Ep. S. Jean, c. V., v. 4.*) " Or le juste qui m'appartient, vit de la foi. . . . Pour nous, nous ne sommes pas enfants de la défection, pour la perte, mais de la foi, pour le salut de l'âme."—(*Ep. S. Paul aux Heb. c. X., v. 38, 39.*) " Mais celui qui ne croira pas, sera condamné."—(*Ev. S. Marc, c. XVI., v. 16.*)

Ces textes et un grand nombre d'autres démontrent évidemment l'importance et la nécessité de la foi. Néanmoins, partout, dans le monde, la foi est un sujet d'immense confusion : c'est ce que prouve, premièrement, l'existence, au dehors de l'Eglise véritable, de cent quatre-vingt trois sectes dont les membres font profession ouverte de

la foi chrétienne : en seconde preuve, les empiètements incessants du *modernisme*.

Ceux-là sont bien armés qui sont dûment avertis : c'est le vieil adage. Il nous importe donc souverainement d'être sur nos gardes de crainte que nous ne soyons entraînés dans cet immense courant de l'indifférence religieuse, du naturalisme, du rationalisme, du socialisme, de l'agnosticisme, de l'athéisme et que, finalement, notre foi y sombre et y fasse naufrage.

Il est tout à notre avantage et à notre édification d'avoir des notions bien claires sur ce qu'était la foi, au temps des Apôtres, car elle ne saurait différer aujourd'hui, sans qu'elle ait sacrifié, sur la route, quelques uns de ses principes fondamentaux. Il importe de ne pas oublier que, à l'époque de la prédication de l'Évangile par les premiers apôtres, le Nouveau-Testament n'était pas encore écrit. Il était réservé aux premiers zélés chrétiens d'une époque ultérieure de publier le livre de la Bible, tel que nous l'avons aujourd'hui. Or, considérons les apôtres s'en allant prêcher aux nations et convertissant une multitude d'âmes, sans qu'il y eût encore un seul mot de l'Évangile publié. Qu'est-ce donc qu'ils prêchent ? Ils enseignent que le Christ est le Fils de Dieu, qu'il est né de la Vierge Marie, est mort pour racheter le monde, qu'il est ressuscité des morts, a commissionné l'Église de compléter son œuvre, est monté aux cieux d'où il viendra un jour juger le genre humain, annoncer la récompense aux bons et la condamnation aux méchants. Toutes ces choses quasi étranges, le monde ne pouvait pas les voir des yeux, ni les prouver par la raison. Cependant, tous ceux qui se convertirent alors donnèrent, sur l'autorité vivante d'un apôtre ou d'un envoyé de Dieu, leur adhésion décisive et irrévocable aux vérités qui leur étaient ainsi révélées. D'où il est permis de conclure que, aux jours de la primitive Église, la foi consistait dans la soumission des fidèles à une autorité vivante. Cette soumission était la manifestation et devenait l'expression de la véritable foi chrétienne.

Les hommes furent d'abord plus ou moins attirés par la renommée des apôtres. Quand Moïse vit le buisson tout en flamme, il se détourna de sa route *pour considérer cette grande vision*, ainsi les

pre
crur
d'av
par l
tion,
n'eu

vent
Sauv
tion
" aus
" la c
" non
" mer
l
nière
" écou
" qui
z. 16.
M
pour p
tion
parole
l'anno
parole
permis
celle d
l'esprit
nous e
P
" vous-
" évang
thème.
En
l'existe

premiers fidèles s'arrêtèrent pour considérer le nouveau message : ils crurent et adorèrent. S'ils eussent hésité, s'ils eussent attendu afin d'avoir plus de lumière ou des preuves plus abondantes, ils eussent par là même refusé de croire à la mission des apôtres, à la révélation, par ces derniers, des volontés de Dieu, et, conséquemment, ils n'eussent pas été doués de la foi.

Saint Paul, cette grande lumière de l'Eglise qu'on appelle souvent l'Apôtre des nations, ce vase d'élection choisi par notre divin Sauveur lui-même, nous déclare, dans son style aussi plein d'inspiration qu'il est inimitable, cette même vérité : " C'est pourquoi, nous aussi, nous ne cessons de rendre grâces à Dieu, de ce qu'ayant reçu la divine parole que nous avons fait entendre, vous l'avez reçue, non comme parole des hommes, mais, ainsi qu'elle l'est véritablement, comme une parole de Dieu." (*1ère Ep. Thess. c. II., v. 13.*)

Notre divin Sauveur a enseigné la même doctrine, et d'une manière aussi explicite, quoique en termes différents : " Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise ; or celui qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé."—(*S. Luc., c. X., v. 16.*)

Nous pourrions citer plusieurs autres textes de l'Ecriture sainte pour prouver que Dieu a envoyé et continuera, jusqu'à la consommation des siècles, d'envoyer des ambassadeurs, des messagers de sa parole divine. A ces derniers, il fait part de son message, afin qu'ils l'annoncent, mais il faut que le monde le reçoive, non pas comme la parole d'un homme, mais comme la parole de Dieu : d'où il nous est permis d'affirmer que, dans la primitive Eglise, aussi bien que dans celle d'aujourd'hui, la foi a été, est et sera toujours une adhésion de l'esprit pleine, entière, sans hésitation, à la vérité révélée, telle qu'elle nous est donnée et proposée par une autorité vivante.

Prêtons encore l'oreille à l'Apôtre des gentils : " Mais quand vous-mêmes, quand un ange venu du ciel vous annoncerait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème."—(*Ep. Gal. c. I., v. 8.*)

En faisant une telle déclaration, saint Paul ne prévoyait-il pas l'existence de maintes doctrines qui seraient un jour différentes de la

véritable foi apostolique? Et n'est-ce pas en prévision de telles divergences que l'Apôtre a voulu faire tomber sur les auteurs de ces désordres une malédiction qui, à notre époque contemporaine, paraîtrait réactionnaire, même si elle tombait de la bouche d'un apôtre inspiré?

Le premier texte de l'Écriture Sainte que nous avons cité, dans cette lettre, était emprunté au plus grand des écrivains Sacrés, et ce texte nous prédit de très merveilleux effets qui doivent découler de la foi, telle que celle-ci était comprise du temps des Apôtres. "Et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi."—(*S. Jean, c. V., v. 4'*)

Rien ne serait plus facile que d'ajouter ici une foule d'autres preuves pour démontrer combien cette sublime parole de saint Jean a été véritablement prophétique, et de quelle manière étonnante la foi s'est introduite et a progressé dans le monde.

Jetons un regard sur la civilisation chrétienne: nous voyons qu'elle s'est élevée sur le débris du paganisme de l'ancienne Rome et sur les ruines que les hordes barbares avaient amoncelées au nord de l'Europe.

William Ewart Gladstone, célèbre homme d'Etat anglais, s'est exprimé ainsi relativement à la religion chrétienne et à la fin qui l'anime: "Depuis quinze cents ans, on l'a vue, à la tête de la civilisation humaine, conduisant, attelées à son char—comme les coursiers d'une voiture triomphale—les plus hautes intelligences et les plus grandes forces matérielles du monde."

L'histoire universelle soutient la vérité de ce qui vient d'être avancé par l'éminent écrivain anglais. Dans l'histoire de l'humanité, la religion chrétienne a su déployer une puissance extraordinaire, bien que mystérieuse. Depuis son berceau jusqu'à nos jours, cette religion n'a jamais cessé d'exercer une prodigieuse influence sur la mentalité des peuples, sur la science, les arts, la littérature, la vie sociale, la politique, sur les joies et les douleurs de la vie, enfin sur tous les progrès accomplis chez les nations civilisées du globe.

Sans doute l'incroyant va nier cela, mais ses négations ne feront

qu
toi

me
ma
le s
a p
chr
base

ser t
vû le

des e
ciens
Et el
existe
l
toute
la doc
des m
éterne
anime
donne;
énorm
bien m
de l'en
L
S'il alla
cès sera
Vo
chez les
historie
 traiteme
fond de

que prouver son impuissance à comprendre la philosophie de l'histoire.

Il y a encore beaucoup d'autres preuves qui démontrent pleinement que la religion chrétienne a formé non seulement les saints, mais qu'elle a façonné le citoyen religieux, l'homme d'Etat religieux, le soldat religieux et le philanthrope véritablement religieux. Et elle a produit ces résultats en étayant tout l'édifice de la civilisation chrétienne avec sa doctrine et ses dogmes placés au fondement, à la base, comme points d'appui inébranlables.

Le cadre de cette lettre pastorale nous permet seulement d'exposer une ou deux preuves qui trouvent ici leur place toute particulière, vû les conditions de notre époque actuelle.

Les lois de notre pays, en ce qui touche à la protection de la vie des enfants, sont bien différentes de celles qu'il y avait chez les anciens, par exemple, dans les villes classiques de Rome et de la Grèce. Et elles nous fournissent un exemple frappant de la différence qui existe entre la civilisation chrétienne et la civilisation païenne.

Nous protégeons la vie de l'enfant comme nous protégeons toute autre vie humaine. Et nous en agissons ainsi, parce que, selon la doctrine chrétienne, cette vie nous représente une âme provenant des mains du Créateur éternel et qui retournera à Dieu, pour vivre éternellement. En admettant que le corps soit difforme, l'âme qui anime ce corps n'en est pas moins l'ouvrage du Tout-Puissant. Or, donner la mort à un tel enfant, c'est se rendre coupable d'une faute énorme; c'est, sous les yeux de Dieu, commettre un meurtre, quand bien même le crime aurait été commis avant ou après la naissance de l'enfant, car il y a là une âme vivante, dont le prix est inestimable.

L'incroyant, nous le répétons, niera cela et agira en conséquence. S'il allait réussir, avec ses négations, sur une large échelle, son succès serait l'ère d'un déplorable retour vers la civilisation païenne.

Voyons maintenant comment la vie de l'enfant était appréciée chez les païens. Les hommes les plus distingués et les meilleurs historiens de cette époque nous apprennent, concernant les indignes traitements infligés aux enfants, des faits qui nous révoltent jusqu'au fond de l'âme. Ces jeunes enfants étaient nos frères, dans la grande

famille des mortels. Des cœurs humains, semblables aux nôtres, battaient sous leur faible poitrine. Aujourd'hui, sous l'influence des principes de notre foi, nos cœurs sont devenus si délicats, si tendres que nous frémissons d'épouvante au seul récit des cruautés qu'on leur faisait subir chez ces nations païennes. Aristote, dont l'autorité fait foi dans l'histoire, nous apprend que, chez les parents de son temps, c'était une pratique journalière, une coutume sanctionnée par la loi, de faire périr volontairement leurs enfants. Lycurgue prétendait que les enfants appartenant à l'Etat, et, dans une de ses lois, il ordonnait que tout enfant né difforme fût immédiatement privé de la vie. La conséquence de ces lois iniques, de ces coutumes barbares fut que les parents s'habituaient à traiter leurs jeunes enfants comme ils auraient traité les petits de leurs animaux domestiques. Ils gardaient ceux dont l'apparence leur revenait : ils vendaient ou exterminaient les autres.

Au milieu de si grands désordres dans lesquels le monde était plongé, voilà que, un jour, dans les régions du Levant, une voix se fit entendre, dans un pauvre hameau, au sein d'une province nouvellement conquise. Le son de cette voix était bien faible : c'était le cri plaintif de l'enfant de Bethléhem. Mais cette voix ne laissera pas de se faire entendre jusqu'à ce qu'elle ait pénétré au plus haut des cieux et qu'elle ait affirmé, devant le trône de l'éternelle justice, sa ferme et constante protestation contre cette destruction barbare de l'enfant. Il appartenait à la Divinité, revêtue des livrées d'un pauvre petit enfant, de proclamer hautement l'inviolabilité de la vie de l'enfant et de préserver cette frêle existence contre les attentats de cruels meurtriers. Ce qui prouve que cette protestation divine ne s'est pas ralentie c'est la législation chrétienne que nous avons contre le crime de l'infanticide.

Après avoir considéré la protection dont l'Eglise a entouré le berceau de l'enfant et le sort qui lui était souvent réservé chez les païens, nous n'avons qu'un pas à faire pour examiner les conditions d'existence de la femme, sous l'influence de la civilisation païenne. Afin de bien noter ce que la foi a accompli pour ennoblir la femme et l'élever dans la société humaine nous n'aurons seulement qu'à

rap
fast
gné,
exerc

core
fem
conse
relati
et no
I
nent
divorc
était s
vénal,
espace
païens
nom de
d'épous
ment à
dans le
à quel
tion que
dans un
quand p
allaient
né, venu
retirer le
lui convi
La
fut Mari
sormais
femme n
allait dés
choses qu

rappeler quelle triste situation était faite à la femme aux jours néfastes du paganisme, ou même d'envisager le rang qui lui est assigné, encore aujourd'hui, chez les nations où la religion chrétienne exerce malheureusement peu d'influence.

Dans ces anciens temps du paganisme, ou chez les nations encore peu chrétiennes qui existent de nos jours, la condition de la femme nous paraît excessivement déplorable, surtout à nous qui conservons dans nos cœurs tant d'amour et qui montrons, dans les relations de la vie, un si grand respect envers nos mères, nos épouses et nos sœurs.

Les philosophes et les historiens de ces peuples nous apprennent que, même aux époques les plus policées de leur histoire, le divorce était d'occurrence fréquente. Dans les grandes villes, il était si commun qu'il n'attirait déjà plus l'attention du public. Juvénal, historien sérieux, fait mention d'une femme qui, dans le court espace de cinq mois, se sépara de huit époux. Un des philosophes païens les plus illustres, Platon, auquel les classiques ont donné le nom de *divin*, conseillait sérieusement à l'homme une communauté d'épouses, afin que les enfants ~~puissent~~ appartenir plus exclusivement à l'Etat. La polygamie, simultanée ou successive, était passée dans les coutumes et ne soulevait plus le moindre commentaire. Or, à quel point de dégradation, la femme—être plus pur dans sa création que l'homme—était-elle donc tombée? Le monde hélas! gisait dans un abîme de turpitude, et l'esclavage de la femme était complet quand parut, dans l'étable ~~de~~ Bethléhem, une femme dont les bras ~~de~~ allaient servir de trône à l'Être suprême et éternel, au Roi nouveau-né, venu sur la terre pour y introduire une nouvelle civilisation, pour retirer la femme de son état d'infamie et pour l'élever à la place qui lui convient dans la société.

La première d'entre celles qui profitèrent de cette réhabilitation fut Marie, mère immaculée de Jésus. La Vierge Marie pouvait désormais paraître dans son humble étable, car elle représentait la femme nouvelle émancipée, ennoblie par le Rédempteur. Oui, elle allait désormais proclamer, dans son cantique sublime, les grandes choses que Dieu avait accomplies pour elle et, par elle, à tout son

sexe : " Mon âme, glorifie le Seigneur.....parce qu'il a fait en moi de grandes choses, Celui qui est puissant, et dont le nom est saint." —(S. Luc., c. I., v. 46, 49.)

L'Eglise naissante ne tarda pas d'attaquer la polygamie simultanée ou successive ; elle n'a jamais cessé et ne cessera jamais de lui faire la guerre, parce que la polygamie détruit la dignité et la liberté de la femme. Cette liberté a été acquise et ne saurait être désormais conservée que par la stricte adhésion à un principe de foi fondamental dans la civilisation chrétienne, à savoir, l'indissolubilité du lien du mariage : " Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni."—(S. Matt., c. XIX., v. 6.)

En se soumettant au paganisme moderne qui ignore la religion chrétienne, la femme verra disparaître la dignité et la liberté qu'elle possède de nos jours, et elle glissera inévitablement à l'abîme d'objection d'où la religion chrétienne avait su la retirer autrefois.

La nature humaine n'a pas changé ; le feu des passions humaines ne s'est pas éteint. Supprimer entièrement la cause des désordres de ces passions, voilà la seule ligne de conduite véritablement sage. Or, l'Eglise, qui parle et agit au nom du Christ, n'a jamais pactisé avec la satisfaction des passions au point de permettre le mariage après le divorce. Elle a toujours légiféré contre la possibilité de tels abus. Plaise à Dieu que le monde reconnaisse bientôt la sagesse de cette législation chrétienne, car celle-ci combat pour maintenir l'indissolubilité des liens du mariage et elle fait tous les efforts possibles pour empêcher les peuples de retomber dans l'état de dégradation morale où le paganisme les a retenus si longtemps.

X Ce que la foi a opéré pour la protection de l'enfant et le relèvement de la femme, la religion chrétienne l'a accompli, à un égal degré, pour deux autres classes de l'humanité souffrante—les prisonniers et les esclaves.

Il est toujours possible de rappeler à notre mémoire les indicibles souffrances que subissaient, au temps jadis, les misérables prisonniers enfermés dans ces cachots humides et obscurs dont la civilisation païenne—même lorsqu'elle était à l'apogée de sa gloire—

approuvait l'existence et le maintien. Qui ne frémit aujourd'hui d'horreur en revoyant, même seulement par la pensée, ces combats de gladiateurs où, dans l'arène, un frère était obligé d'égorger son frère, uniquement pour amuser les patriciens et les dames de la haute société de l'époque. Qui ne songe avec frayeur à ces sanglantes flagellations que les maîtres implacables faisaient endurer à leurs esclaves jusqu'à ce que la mort vint mettre un terme à leurs tourments. Toutes ces coutumes sanguinaires et draconiennes n'étaient que le fruit naturel de la civilisation de l'époque.

Mais, un jour, dans la ville de Jérusalem, à la barre du tribunal de Pilate, il parut un prisonnier qui était lié, garrotté. Pilate le fit flageller et mourir. Et, par la mort et le sang de ce prisonnier, il s'introduisit dans le monde une nouvelle civilisation qui n'a pas cessé de réclamer pleine et entière justice pour les prisonniers, ainsi que l'abolition radicale de l'esclavage. Ce condamné de Pilate était venu enseigner au monde que les reclus des cachots, les esclaves, les proscrits sont doués d'âmes destinées à vivre après que les derniers échos de l'éroulement des mondes auront cessé de se faire entendre sur cette terre, c'est à dire qu'ils ont des âmes destinées à vivre durant toute l'éternité. Aussi bien, la religion chrétienne enseigne que tous ces malheureux participent à la même nature que celle dont le Christ a daigné revêtir sa divinité, dans l'Incarnation, et que, par voie directe de conséquence, ils sont les frères du Fils de Dieu.

Au fur et à mesure que ces principes chrétiens pénétrèrent au sein des nations, on vit la nouvelle civilisation répandre sa bienfaisante influence sur les membres affligés de la famille humaine. Nous pourrions introduire encore ici un grand nombre d'exemples à l'appui de cette thèse, mais ce que nous venons de dire suffira pour prouver que saint Jean a parlé véritablement comme un prophète, lorsqu'il s'est écrié : " Et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi."

Maintenant, il est d'extrême importance de nous remémorer ce qui a été dit plus haut touchant la nature de la foi, afin que nous puissions mieux la comprendre, puisque nous reconnaissons son utilité, voire même sa nécessité pour la civilisation, pour le bonheur de la race humaine et, en définitive, pour le salut éternel des âmes.

Nous avons défini la foi une adhésion ferme, décisive et irrévocable de l'esprit à la vérité révélée, telle qu'elle nous est proposée par une autorité vivante. C'est ce qu'était la foi, au temps des Apôtres. Or, elle ne saurait être autre chose, de nos jours, et demeurer en même temps la foi.

La foi, ce n'est pas quelque chose de fantastique, de chimérique, d'imaginaire ; ce n'est pas le courant de l'opinion : non. Pour qu'il y ait véritablement foi, il faut croire fermement, sans hésiter, sans vaciller, les vérités révélées, d'après une autorité vivante.

Personne n'ignore que nous pouvons être aussi certains d'un fait, d'après une autorité vivante, que si nous nous en assurions par nos recherches personnelles. Tel ou tel de nos voisins est aussi sûr qu'il y a une ville qui s'appelle Londres que s'il avait eu l'avantage de visiter cette grande métropole du monde. Nous acceptons aussi volontiers et avec autant de confiance les démonstrations des astronomes et des mathématiciens célèbres qui nous ont précédés dans leurs observations ou études, que si ces démonstrations procédaient de nous-mêmes. Voilà donc les deux moyens légitimes, réguliers pour vérifier l'exactitude des faits—l'examen personnel et l'autorité des personnes.

Rien n'est plus faux que de supposer que nous croyons sans motifs suffisants et raisonnables. Il ne suffit pas que nos sentiments et nos inclinations nous dirigent, nous entraînent vers la doctrine enseignée : assurément non.

Bien que ces motifs ou ces considérations puissent accompagner nos croyances ou s'attacher à notre foi, cependant, loin de les établir ou de les constituer, ils n'y sont pas même nécessaires en aucune manière. Il faut l'action de l'intelligence humaine pour constater que Dieu a parlé ; puis, sans que nous prétendions comprendre toutes les vérités qui nous sont révélées divinement, notre volonté doit agir sur notre esprit et l'obliger d'accepter la vérité, parce que Dieu l'a fait connaître.

Ces réflexions nous amènent d'elles-mêmes à déclarer un fait non encore suffisamment reconnu, c'est que la foi est un acte moral aussi bien qu'un acte de l'intelligence. Il n'est pas nécessaire d'avoir

une l
croien
cepte
différ
tivism
démocr
qui de
sidère
faveur
pour l
comm
A
venon
foi et
journa
Dieu n
Ces m
à l'obl
naître
rement
grâce d
saisiss
une foi
je croi
et cette
bien plu
du mor
aux jou
qu'est-e
Dieu qu
lonté de
action.
qui renc
cette foi
la civilis

une longue expérience pour savoir qu'il y a nombre de personnes qui croient de toute leur intelligence, mais dont la volonté refuse d'accepter et d'embrasser la vérité. On pourrait faire remarquer ici une différence frappante entre la science humaine et la foi divine. Relativement à la prière, l'esprit adhère simplement et accepte la vérité démontrée. Pour ce qui est de la foi, ce n'est pas seulement l'esprit qui doit agir en acceptant la vérité révélée, mais la volonté doit considérer que, si cette doctrine nous a été révélée, c'est une grande faveur, un immense bienfait venu du ciel, pour chacun de nous et pour le bien du monde; conséquemment, la volonté doit l'accepter comme un devoir, l'aimer et l'embrasser.

Assurément, pour accomplir des actes tels que ceux que nous venons d'expliquer, il est besoin de la grâce de Dieu. Le don de la foi et l'exercice de ce don, tant dans les actes que dans les habitudes journalières de la vie, sont des effets de la grâce divine. Cette grâce, Dieu ne la refuse point à quiconque prend les moyens de l'obtenir. Ces moyens sont la fidélité à la lumière qui nous vient d'en haut et à l'obligation dans laquelle nous sommes de prier Dieu afin de connaître clairement sa vérité et sa volonté. Si nous mettons régulièrement en pratique ces moyens qui sont à la portée de tous, la grâce de Dieu ne nous fera pas défaut et, tôt ou tard, l'âme fidèle, saisissant dans sa plénitude cette révélation divine, s'écriera, avec une foi parfaite en l'accomplissement futur de ce qui lui est révélé : *je crois*. Et alors il se répandra autour d'elle un torrent de lumière; et cette lumière sera non moins éclatante, au contraire, elle sera bien plus vive que celle qui brilla sur le globe, à la première heure du monde, lorsque le *fiat* de la toute-puissance divine vint rompre, aux jours de la création, l'incommensurable silence de l'éternité. Et qu'est-elle, cette lumière de la foi? C'est le fruit de la grâce de Dieu qui illumine l'esprit, qui touche l'âme, et alors la bonne volonté de l'homme entre en scène pour coopérer avec cette divine action. Oui, c'est cette foi dont "*le juste qui m'appartient, vit,*" qui rend tous les efforts individuels dignes de récompense. C'est cette foi qui est le mobile et le motif de toutes les grandes œuvres de la civilisation chrétienne.

Nous avons vu que les doctrines de la foi étaient à la base des deux grandes structures de notre civilisation—la sauvegarde de la vie de l'enfant et le respect de la dignité de la femme, ce qui, en vérité, constitue l'essence de la vie de famille et qui, en définitive, synthétise notre vie nationale. Si nous voulions maintenant continuer cette analyse, nous constaterions que ce sont encore des doctrines de la religion chrétienne qui font le fondement de toutes les autres grandes œuvres du monde. Comme nous avons à cœur notre sanctification personnelle et que nous désirons, avec une ardeur non moins vive, de voir la civilisation chrétienne se maintenir et s'étendre, il nous importe souverainement de réchauffer notre foi, de l'augmenter en nos âmes, car "sans la foi, dit saint Paul, c'est impossible de plaire à Dieu."

Si nous mettons notre foi en pratique, si nous nous appliquons à l'accroître en nous, ce sera un gage de salut pour nos âmes et, en sortant de ce monde, nous y laisserons, pour le bénéfice de nos survivanciers, les heureux fruits de notre passage sur cette terre.

Nous attirons encore votre attention sur les dernières et ferventes exhortations du Très-Saint-Père relativement à la pratique de la communion quotidienne, car, par le moyen de cette dernière, nous participons au "mystère de la foi," nous recevons le Pain dont la manducation nous assure une vie qui n'aura pas de fin: "Je suis le pain vivant.....Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement.—(*S. Jean, c. VI., v. 51.*)

Comme vous l'avez déjà appris, sans doute, le Souverain Pontife a fait disparaître récemment tout doute que ce soit relativement à l'âge requis pour l'admission des enfants à la première communion, et aux connaissances que ces derniers doivent avoir pour recevoir dignement la Sainte Eucharistie. Ces jeunes enfants doivent être bien instruits sur l'existence de Dieu qui est leur Créateur et leur fin. Ils doivent connaître l'Unité et la Trinité de Dieu, l'incarnation, la mort et la résurrection de Notre-Seigneur et Sauveur. Aussi bien, il est nécessaire qu'ils sachent distinguer le Très-Saint Sacrement du pain ordinaire. Tout ceci nous paraîtra sans doute

une préparation plus simple que celle que nous avons été accoutumés de croire peut-être nécessaire.

Nous exhortons les parents et les tuteurs à prêter leur forte coopération aux révérends messieurs du clergé, afin que tous les enfants soient préparés, par l'instruction et la prière, à faire leur première communion, le dimanche de la Trinité.

Nous désirons qu'il soit bien tenu compte des remarquables paroles du Cardinal Gennari à ce sujet : "Ce décret, dit le cardinal, n'est pas de simple conseil, mais de précepte ; il n'oblige pas seulement sous peine de péché véniel, mais sous peine de péché mortel."

Vous êtes aussi au courant des besoins de nos co-religionnaires établis dans le Nord-Ouest, surtout depuis l'immigration de cent cinquante mille catholiques du rite ruthène, lesquels sont arrivés dans ces régions, sans prêtre ou sans médecin pour les assister dans leurs nécessités corporelles ou spirituelles. L'archevêque de Saint-Boniface et ses évêques suffragants des diocèses voisins avaient déjà un ministère suffisamment lourd, par la desserte de leurs propres ouailles. Depuis que ces étrangers sont arrivés au pays, il va sans dire que le fardeau est devenu accablant au point que les catholiques de l'Ouest ne peuvent seuls en supporter le poids. Aussi les Pères du premier Concile plénier de Québec ont-ils exprimé leur vif désir de voir tous les fidèles du Canada prêter main forte à nos frères de l'Ouest. Votre charité est si bien connue que nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet. Les révérends Messieurs du clergé sont priés de faire un appel chaleureux, le deuxième dimanche du mois de mai prochain, concernant les secours qui doivent être donnés à ces missions, et de faire une collecte à ces fins le dimanche suivant, le 21 mai. Aussitôt que possible, ils me feront parvenir ici, à l'évêché, cette collecte, afin que les aumônes du diocèse soient envoyés ensemble à nos frères éprouvés des provinces de l'Ouest. Nous avons l'espoir que les offrandes faites pour une œuvre de foi si recommandable seront partout bien généreuses.

Les réglemens du Carême seront les mêmes que l'an dernier.

Que, ~~durant la Sainte Quarantaine~~, l'esprit de générosité, de fervente prière et de renoncement à nos inclinations, en tout ce qui

vous anime durant la sainte Quarantaine.

a trait aux amusements inutiles et à l'usage des boissons alcooliques.

Nos très chers Frères, que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous.

La présente lettre pastorale sera lue dans toutes les églises de ce diocèse, le premier dimanche que, après sa réception, les saints Mystères y seront célébrés.

† T. CASEY,

Evêque de Saint-Jean.

A. W. MEAHAN,

Secrétaire.

Donnée à Saint-Jean, en la fête de Saint Cyrille d'Alexandrie,
ce 20 février 1911.